



DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE FESTIVITE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dossier à transmettre au service Vie Locale, LE PLUS TOT POSSIBLE.

Au préalable et avant tout dépôt de dossier : il convient de s'assurer de la disponibilité des lieux souhaités auprès de ce même service.

INFORMATIONS GENERALES

Nom de l'évènement :
Lieux :
.....
.....
Date(s) de l'évènement :
heures de début : heures de fin :

Nom de l'organisateur (société – association)	
Responsable Légal (nom et prénom)	
N° de SIRET	
Email	
Adresse postale	
Téléphone (s)	
Responsable sur site : nom prénom téléphone	

DESCRIPTION DETAILLEE DE LA MANIFESTATION

*Description du déroulement de la manifestation, des animations et des installations souhaitées :
pour les véhicules devant stationner sur place : transmettre les dimensions et le poids (obligatoire).*

PUBLIC ATTENDU :

Nbre estimé :	
Droit d'entrée :	Payant : <input type="checkbox"/> Gratuit : <input type="checkbox"/>

SONORISATION

Une sonorisation est-elle prévue lors de votre manifestation : OUI : NON :

Dans l'affirmative, le niveau sonore des animations doit rester raisonnable.

Déclaration SACEM

Avant chaque diffusion de musique composée par un artiste, "live" ou enregistrée, une association doit obtenir l'autorisation préalable de la Sacem, puis payer les droits d'auteur des artistes diffusés. Seules les œuvres tombées dans le domaine public (70 ans après le décès du compositeur) n'ont pas à être déclarées. Même si beaucoup l'ignorent, toutes les associations sont soumises à cette obligation, quels que soient leur taille, le nombre de salariés ou leur chiffre d'affaires. Peu importe que la musique soit interprétée par des musiciens amateurs ou professionnels, qu'elle soit diffusée à l'occasion du repas annuel des membres ou d'une manifestation payante, que l'association concoure à la promotion d'œuvres musicales ou non.

DEBIT DE BOISSON – BODEGA

Avez-vous prévu de tenir une buvette lors de votre manifestation : OUI : NON :

Dans l'affirmative, vous devez en faire la demande préalable au service Population en Mairie.

Avez-vous prévu d'ouvrir un espace de restauration – bodega – sandwicherie – ou autres, lors de votre manifestation : OUI : NON :

Dans l'affirmative, une personne au moins doit avoir suivi la formation d'hygiène et de sécurité. Pensez à assurer l'association pour les risques de toxi-infection alimentaire collective.

Avez-vous prévu de vendre d'autres produits, lors de votre manifestation : OUI : NON :
dans l'affirmative, veuillez lister les produits concernés :

PROPRETE DU SITE

Préciser la nature des déchets risquant d'être produits :

PAPIER : VERRE : CONFETTIS :

CARTON : PLASTIQUE : AUTRES :

Le nettoyage du site est à votre charge. Les déchets doivent être ramassés dans les bacs mis à votre disposition. Il vous appartient de sensibiliser le public à la propreté du site lors de l'évènement que vous organisez.

L'enlèvement de l'huile usagée (si utilisée) est à la charge de l'organisateur.

Tout manquement peut entraîner des facturations.

En cas de fermeture de voies à la circulation, l'horaire de réouverture doit intégrer le temps de nettoyage.

DEAMBULATION – PARCOURS :

Avez-vous prévu un défilé : OUI : NON :

SI OUI, détailler l'itinéraire (rues – voies – places) emprunté :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

HORAIRES :

la déambulation se fera-t-elle sur le trottoir : OUI : NON :

JOINDRE EN ANNEXE : le plan global détaillant les lieux empruntés

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) :

Responsable de l'évènement intitulé :

qui aura lieu le :

reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations et prescriptions énumérées dans ce document et m'engage à les respecter ;

m'engage à prendre en charge les frais de remise en état des matériels prêtés en cas de dégradation ;

A **Le**

Signature obligatoire du responsable.

DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE – PRET DE MATERIELS

Souhaitez-vous une aide matérielle de la Ville de Mont de Marsan : OUI : NON :

SI OUI, cocher les cases correspondantes et indiquer vos besoins :

Dénominations :	Cocher si besoin	Quantité	dimensions
Tente de 8 m sur 5 m	<input type="checkbox"/>		
Podium - estrade	<input type="checkbox"/>		
Tables rectangulaires	<input type="checkbox"/>		
Tables rondes	<input type="checkbox"/>		
Chaises	<input type="checkbox"/>		
Bancs	<input type="checkbox"/>		
Barrière de police (long 2 m)	<input type="checkbox"/>		
Barrières de sécurité (haut 3m)	<input type="checkbox"/>		
Comptoirs au ml	<input type="checkbox"/>		
Plancher au m ²	<input type="checkbox"/>		
Grilles d'exposition	<input type="checkbox"/>		
Panneau d'affichage	<input type="checkbox"/>		
Containers OM	<input type="checkbox"/>		
Containers JAUNES	<input type="checkbox"/>		
Urnes	<input type="checkbox"/>		
Isoloirs	<input type="checkbox"/>		
Autres :	<input type="checkbox"/>		
Matériel de sonorisation : préciser :	<input type="checkbox"/>		
Branchements électriques : PRECISER :	<input type="checkbox"/>		
Branchements eau : préciser :	<input type="checkbox"/>		
Rampes lumineuses	<input type="checkbox"/>		

Précisions supplémentaires :

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE :

- *Les installations mises en place par les services du Parc Technique Municipal ne doivent pas être modifiées. Toute modification ou utilisation incorrecte du matériel mis à disposition engage légalement la responsabilité du signataire.*
- *L'emprunteur s'engage à rendre le matériel prêté en parfait état de fonctionnement.*
- *L'emprunteur devra souscrire une assurance couvrant tout risque de vol, perte ou détérioration. Tout matériel manquant ou détérioré à son retour fera l'objet d'une demande de remplacement ou d'une facturation à la charge de l'emprunteur.*
- *La Ville de Mont de Marsan ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable lors d'un sinistre ou d'un accident pouvant survenir lors de l'usage de son matériel (utilisation ou manipulation par un ou plusieurs tiers) A ce titre, l'emprunteur déclare n'engager aucune poursuite ni recours contre l'administration municipale ou ses représentants.*

A mont de Marsan le

signature de l'organisateur

Le signataire doit fournir une attestation de responsabilité civile « organisateur »